

Suite aux **annonces du Premier ministre le 14 janvier dernier**, vous trouverez ci-dessous le détail des mesures applicables à la pratique sportive sur [le site du ministère des sports](#) et aux activités de marche et de randonnée sur [le site de la FFRandonnée](#).

## Les mesures applicables à la pratique sportive

La seule nouveauté nous concernant est **la mise en place du couvre-feu de 18 heures à 6 heures sur tout le territoire**.

Les autres mesures restent applicables. La pratique encadrée et auto organisée des activités de marche et de randonnée est autorisée :

- **sans limitation de temps** et de **distance**
- **de 6h à 18h**
- à **6 personnes maximum**, encadrant compris, dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades...)
- dans le strict **respect des gestes barrières** et d'une **distanciation minimale de 2 mètres** entre les pratiquants
- dans le **respect** des éventuels **décrets préfectoraux**

## Ensemble des règles et recommandations de pratique de nos activités

Le tableau de la [12ème version de notre protocole de reprise](#) vous présente l'ensemble des **règles et recommandations** de pratique de nos activités.

L'encadrement d'activités sportives pour les publics prioritaires (scolaires, péri scolaires, en situation de handicap, sport sur ordonnance) reste possible en plein air dans le cadre strict défini dans le [décret du 15 décembre 2020](#) modifiant le décret du 29 octobre 2020.

> Retrouvez **toutes les précisions** des [mesures sanitaires générales](#) et plus précisément celles [pour le sport](#) (mise à jour du site en cours).

## La fédération de la randonnée compte sur l'investissement de tous

La FFRandonnée défend ardemment les **intérêts des pratiquants et de ses clubs**. Elle milite pour une **libéralisation du nombre de pratiquants sur l'espace public** dès lors que la sortie est **encadrée par un club affilié à une fédération sportive** et donc dans le respect de l'application d'un protocole strict de reprise d'activités.

Une fois encore, au-delà des règles sanitaires, ce qui semble essentiel dans le développement de nos actions et activités, c'est le bon sens. Nous devons systématiquement nous interroger sur **notre impact sur la circulation du virus** et, tout en continuant à **développer nos missions, diminuer** au maximum sa **propagation** notamment en mettant en œuvre la **distanciation physique** et les fameux **gestes barrières**.

La **FFRandonnée** compte sur l'investissement de tous pour poursuivre vos activités et ré-enchanter le quotidien de chacun grâce à **la marche** et **la randonnée**.